

TIR A L'ARC – Règlement

Saison 2019 - 2020



INSCRIPTION AUX CONCOURS

Tarifs 2019 - 2020 :

- UFOLEP jusqu'à 16 ans :4,50 €
- UFOLEP 17 ans et plus :6,00 €
- Non licenciés – de 16 ans :6,00 €
- Non licenciés + de 16 ans :7,50 €

Pour les non licenciés UFOLEP, présenter une licence FFTA à jour ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tir à l'Arc de moins d'un an.

La participation au concours n'est pas assurée pour toute inscription hors délai
(Moins d'une semaine avant le concours)



CALENDRIER DES TOURNOIS

- | | | |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
| • 10 novembre 2019 | Asfeld | Intérieur |
| • 24 novembre 2019 | Taine | Intérieur |
| • 01 décembre 2019 | Mailly | Intérieur |
| • 15 décembre 2019 | Witry-les-Reims | Intérieur (National d'hiver) |
| • 26 janvier 2020 | Fagnières | Intérieur |
| • 02 février 2020 | Bar sur Aube | Intérieur |
| • 09 février 2020 | Witry-les-Reims | Intérieur |
| • 15 mars 2020 | Beine-Nauroy | Intérieur |
| • 22 mars 2020 | Vitry-le-François | Intérieur |
| • 17 mai 2020 | Vitry-le-François | Extérieur |
| • 14 juin 2020 | Revigny sur Orvain | Extérieur |



ORGANISATION DES CONCOURS

Le matin sera réservé aux catégories jeunes, jusqu'à la catégorie 13/14 ans (10 volées en salle avec 2 volées d'échauffement) et l'après-midi aux ados et adultes (12 volées en salle avec 2 volées d'échauffement). Une pause sera aménagée à moitié des volées au choix de l'organisateur.

S'il y a beaucoup de participants le matin, la catégorie 13-14 ans peut tirer l'après-midi (au choix de l'organisateur). Les sans-viseurs tirent sur les mêmes blasons que les viseurs.

Les passages de badges se déroulent lors de chaque concours. Chaque responsable de club (et non l'organisateur du concours) gère la délivrance éventuelle du badge en fonction du résultat obtenu. Les badges sont à commander directement à l'UFOLEP Marne.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions, groupées par club, devront être faites sur GESTARC, sous peine de se voir refuser l'inscription des tireurs. Toute inscription tardive ou effectuée sur place pourra être refusée, en fonction des places disponibles.

Depuis 2014 les inscriptions peuvent se faire à l'aide de l'outil GESTARC. Les responsables du concours ont en temps réel les inscriptions et peuvent ainsi s'organiser à l'avance.

Il est possible de s'inscrire en début de saison à tous les concours souhaités dans l'année.

Suite à une inscription, la non participation sera dû par le club, sauf raison médicale ou familiale.



BLASONS

Concours intérieur :

60 cm pour les catégories – 9 ans à 16 ans

40 cm pour les catégories + 16 ans à super vétéran ou 60 cm si les tirs se font à 25 m

Pour les arcs à poulie tous les concours en salle s'effectuent sur tri spot de 40 et les archers comptent 10+ (ou blason de 60 si les tirs se font à 25 mètres)

Concours extérieur :

60 cm pour les catégories 12 ans, 15/16 ans et débutant

80 cm pour les autres catégories.

Pour les arcs à poulies, blasons de 80 et les archers comptent les 10 normaux.

Pour toute demande exceptionnelle lors des concours (changement de catégorie, de blason ou de distance) l'organisateur est seul décisionnaire.



DISTANCES DE TIR

En intérieur :

- Moins de 9 ans (prévenir l'organisateur) 07 m
- 9 - 12 ans _____ 10 m
- Autre catégories _____ 18 m ou 25 mètres si gymnase le permet

En extérieur :

- | | Matin | Après-midi |
|--|-------|------------|
| • Moins de 9 ans (prévenir l'organisateur) _____ | 07 m | 07 m |
| • 9 à 10 ans _____ | 10 m | 10 m |
| • 11 à 12 ans _____ | 15 m | 10 m |
| • 13 à 16 ans, débutants, poulies jeunes _____ | 25 m | 20 m |
| • Autres catégories _____ | 40 m | 30 m |



CATEGORIES

La catégorie se retrouve sur « Gestarc » en mettant à jour les coordonnées de l'archer.

REMARQUE : L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive.

Exemple : un enfant qui à 13 ans en 2019 tirera en catégorie 11/12 ans à 10 mètres et ce jusqu'en juin 2020. Il passera en catégorie 13/14 ans en septembre 2020 et tirera à 18 mètres.



QUALIFICATIONS AU RASSEMBLEMENT NATIONAL

Pour participer au rassemblement national, l'archer qui le souhaite (à partir de 11 ans pour les enfants, pour la catégorie adulte hors débutant) doit avoir participé à 6 concours dont obligatoirement un concours en extérieur dans la catégorie du national de l'année suivante (d'avril 2019 à fin mars 2020) Seront pris en compte les 6 meilleurs concours dont obligatoirement 1 minimum en extérieur.

Principe de répartition des quotas :

Le tableau du classement arc classique et arc à poulies est établi au fur et à mesure des concours de la saison et sert à l'attribution des places selon les critères cités ci-dessous :

- * Pour participer au national, il faut être licencié dans le département pour lequel on veut être qualifié
- * Une place réservée l'année suivante au club qui envoie une ou plusieurs équipes au parcours jeunes national
- * Une place est réservée pour une féminine dans la catégorie adulte.
- * Les participants seront sélectionnés au nombre de points
- * Une place pour la catégorie poulie adulte.
- * En cas d'attribution de places supplémentaires, la première est réservée à un tireur à l'arc à poulies. Les suivantes sont attribuées aux tireurs à l'arc classique, dans l'ordre des points acquis.

